## Province de Québec Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 septembre 2016, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : la mairesse suppléante, Manon Côté

et les conseillers:

Dominic Lapointe Gilles Gauvreau Steve Leblanc Benoît Couture

Rémi Beauchesne

Est absent: le maire, François Marcotte

Les membres présents forment le quorum.

### 2016-09-145 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

### IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal du 15 août 2016;
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2016;
- 5. Présentation des comptes;
- 6. Parc Industriel choix du nom de la nouvelle rue;
- 7. Cours d'eau demande de M. Félix Bertschinger (300 route 161);
- 8. Adoption du Règlement #489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus;
- 9. Adoption du Règlement #490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés;
- 10. Financement long terme Pavage route de St-Fortunat (Reg #485) Acceptation de l'offre;
- 11. Emprunt de 239,000\$ par billets relatif au règlement 485;
- 12. Demande de SOS Alarme Inc. Reporté
- 13. Prise de position Projet de Loi 106 encadrant les hydrocarbures;
- 14. Fossés Chemin Morin Demande de Ferme Séjane Holstein Reporté
- 15. Maison des Jeunes Utilisation du gymnase;
- 16. Travaux d'entrée du Parc Industriel sur la route 161 Réalisation des travaux;
- 17. Club de Motoneige Alléghanish Autorisation pour circulation et traverses;
- 18. Cuisine collective des B-F Appui au projet "Cuisine volante" dédié aux municipalités de Chesterville, Notre-Dame-de-Ham et Ham-Nord;
- 19. Table concertation des aînés- Proclamation du 1<sup>er</sup> octobre "Journée internationale des personnes aînées"
- 20. Avis de motion Règlement #476 Consolidation du Déficit accumulé

### 21. Correspondance

- a) Rencontre le 19 septembre 13h30 à Notre-Dame Projet de la MRC sur les Saines habitudes de vie;
- b) Remerciement aux 2 étudiantes (Sarah Bolduc et Océane Hamel), participantes du programme "Trio Desjardins pour l'emploi" de Carrefour Jeunesse Emploi;
- c) Résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le partage des coûts de l'extrémité du 10e rang.
- 22. Période de questions;
- 23. Clôture de la séance.

## 2016-09-146 Approbation des procès-verbaux du 15 août 2016

#### IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 15 août 2016 soit accepté, tel que rédigé.

## 2016-09-147 <u>Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2016</u>

## IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2016 soit accepté, tel que rédigé.

### 2016-09-148 Présentation des comptes

## IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 103,757.55 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 2016-09-149 Parc industriel - choix du nom de la nouvelle rue

## IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

DE NOMMER la nouvelle rue du parc industriel la "RUE INDUSTRIELLE".

# 2016-09-150 <u>Cours d'eau - demande de M. Félix Bertschinger (300 route 161)</u>

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** la demande d'intervention faite par M. Félix Bertschinger (300 route 161), le 6 septembre pour le cours d'eau situé sur sa propriété et traversant la route 161 jusqu'à la rivière Nicolet;

**CONSIDÉRANT** la problématique l'inondation des terres causé par l'accumulation de sédiments dans le ponceau du Ministère du Transport qui est obstrué à 90%;

**CONSIDÉRANT** la localisation des travaux sur le lot 21AP du canton de Ham... soit sur une distance d'environ 80 mètres:

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande faite par M. Patrick Duchaîne, la personne désignée par la municipalité du Canton de Ham-Nord suite à sa visite terrain;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau situé sur la propriété du 300 route 161;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté:

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuient la demande d'intervention faite par M. Félix Bertschinger (300 route 161) et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'obtenir une estimation du coût total des travaux et ainsi pouvoir bien étudier cette demande.

# 2016-09-151 Adoption du Règlement #489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus

#### IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le Règlement 489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

## 2016-09-152 <u>Adoption du Règlement #490 modifiant le règlement #461</u> <u>sur le code d'éthique et de déontologie des employés</u>

#### IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le Règlement 490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

## 2016-09-153 <u>Financement long terme travaux de pavage 2016 (Reg</u> #485) - Acceptation de l'offre de financement

### IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 239,000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 485. Ce billet est émis au prix de 98,582 CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

21 400 \$	1.5 %	20 septembre 2017
21 900 \$	1.7%	20 septembre 2018
22 400 \$	1.8%	20 septembre 2019
23 000 \$	1.9%	20 septembre 2020
150 300 \$	2.0%	20 septembre 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

# 2016-09-154 Emprunt de 239,000\$ par billets relatif au règlement 485 (Travaux de pavage 2016)

**ATTENDU QUE,** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Ham-Nord souhaite emprunter par billet un montant total de 239,000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
485	133,100\$
485	105,900\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

#### IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 239,000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 485 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	21 400 \$
2018	21 900 \$
2019	22 400 \$
2020	23 000 \$
2021	23 600 \$(à payer en 2021)
2021	126 700 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité du canton de Ham-Nord émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq** (5) **ans** (à compter du 20 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 485, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

## 2016-09-155 <u>Prise de position - Projet de Loi 106 encadrant les hydrocarbures</u>

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, le 7 juin 2016, a déposé le projet de loi no 106, loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

**ATTENDU** les différents mémoires, tels que ceux de l'UMQ et de la F.Q.M., présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août 2016 chargée d'étudier le projet de loi n° 106;

**ATTENDU QU**'il est essentiel que les municipalités soient associées à la mise en œuvre de la politique énergétique et que leurs pouvoirs en aménagement aient préséance sur la loi encadrant les hydrocarbures;

**ATTENDU QUE** l'élément le plus fondamental des préoccupations municipales est la protection des sources d'eau potable qui alimentent les Québécois et qui sont irremplaçables;

**ATTENDU** le rôle déterminant des municipalités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de protection de l'environnement, de production d'énergie renouvelable et d'acceptabilité sociale;

**ATTENDU** la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de mettre sur pied un véritable partenariat avec les municipalités et de les considérer comme des gouvernements de proximité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** les municipalités puissent pouvoir délimiter à l'intérieur des schémas d'aménagement des territoires incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et ainsi protéger l'avenir à long terme de leurs périmètres d'urbanisation et des secteurs comprenant des activités économiques qui pourraient être compromises par les impacts des activités pouvant conduire à une éventuelle exploitation des hydrocarbures;

**D'AJOUTER** le concept d'acceptabilité sociale au nombre des conditions énumérées pour réaliser les travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

**QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ait la primauté sur les diverses lois encadrant l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles (mines et hydrocarbures);

**QUE** la Régie de l'énergie consulte la municipalité concernée dans tout dossier de projet d'exploitation ou de stockage des hydrocarbures, afin que cette dernière puisse contribuer au dossier d'analyse par une preuve ou des observations et qu'elle tienne la municipalité informée de sa décision.

#### 2016-09-156 <u>Maison des jeunes - Utilisation du gymnase</u>

**CONSIDERANT QUE** une demande de la Maison des Jeunes afin de pouvoir utiliser le gymnase tous les lundi soir;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité considère important la pratique du sport et de l'activité physique chez les jeunes;

#### IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse une "puce" donnant accès au gymnase le lundi soir seulement afin que les jeunes de la MDJ puissent aller pratiquer certaines activités physiques dans la partie "gymnase" en demandant toutefois à ceux-ci de ne pas utiliser la section "musculation/appareils cardio" afin que cette partie de la bâtisse demeure disponible pour les membres voulant s'entraîner.

### 2016-09-157 <u>Travaux de l'entrée du Parc Industriel sur la route 161 -</u> Réalisation des travaux

**CONSIDERANT** la correspondance reçue du ministère des Transports du Québec (MTQ) en date du 1er septembre 2016 confirmant l'accord du MTQ pour l'emplacement de l'entrée du parc industriel sur la route 161;

#### IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord soumette une demande de permission de voirie en lien avec les travaux de l'entrée du parc industriel sur la route 161 à réaliser;

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord entreprendra des travaux pour l'entrée du parc industriel sur la route 161 (suite à l'obtention de la permission du MTQ) et qu'elle se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle dans le cadre de ce mandat;

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir des plans signés et scellés par un ingénieur au MTQ;

**QUE** la Municipalité nomme M. Mathieu Couture, directeur général et secrétairetrésorier, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour les dits travaux.

### 2016-09-158 <u>Autorisation traverse de routes - Club de motoneige</u> Alléghanish des Bois-Francs

#### IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le Club de motoneige Alléghanish à traverser les routes suivantes de la Municipalité : 6<sup>e</sup> rang , 8<sup>e</sup> rang , 10<sup>e</sup> rang , rue Principale (traverser et circuler sur accotement pour se rendre au poste à essence (Shell) et au Resto-Bar Taga, autorisation récurrente donnée annuellement au club de motoneige;

**D'AJOUTER** à la liste des autorisations la circulation sur la 1<sup>re</sup> Avenue afin de se rendre au restaurant Mirador. Cette autorisation est toutefois **conditionnelle** à ce que le Club de Motoneige obtienne une autorisation de droit de passage dans le stationnement de l'entreprise H2O Innovation Inc. puisque les motoneiges ne peuvent pas circuler sur la route 161 pour se rendre au restaurant Mirador. Une fois l'autorisation écrite donnée de H2O Innovation au Club de motoneige (et dont la municipalité désire en obtenir une copie), la signalisation requise sera mise en place par la municipalité;

**D'AJOUTER** à la liste l'autorisation aux VHR de circuler sur les berges des routes du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), dont la route 216 se trouvant sur notre territoire.

# 2016-09-159 <u>Cuisines Collectives des Bois-Francs - Appui au projet "Cuisine volante"</u>

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme des Cuisines collectives des Bois-Francs désire présenter un projet de "Cuisine volante" dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) dédié aux organismes à but non lucratif qui auront présenté un projet structurant ayant des retombées sur la qualité de vie et le mieux-être des personnes dans la région des Bois-Francs;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de "Cuisine volante" vise à élargir le réseau desservi par l'organisme et propose la prise en charge des résidents des municipalités de Chesterville, Notre-Dame-de-Ham et Ham-Nord en permettant à une animatrice de se déplacer à la rencontre de nos résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de "Cuisine volante" viendrait combler un grand besoin dans notre communauté puisqu'aucun service de ce genre n'est présentement offert dans nos milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord possède des installations disponibles et adéquates pour ce projet et que la municipalité désire fournir gratuitement l'accès et l'utilisation de la cuisine du Centre Communautaire pour le projet de "Cuisine volante";

## POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**D'APPUYER** la présentation du projet de "Cuisine volante" de l'organisme des Cuisines collectives des Bois-Francs et d'assurer notre soutien à l'organisme pour la mise en place de ce beau projet.

## 2016-09-160 <u>Table de concertation des aînés - Proclamation du 1<sup>er</sup></u> octobre "Journée internationale des personnes aînées"

## IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la journée du 1<sup>er</sup> octobre comme étant la "Journée internationale des personnes aînées".

### 2016-09-161 <u>Réponse à la résolution de la municipalité de Notre-Dame-</u> de-Ham #04-09-16

CONSIDÉRANT notre demande à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (résolution #2016-08-142) de signer une entente pour les années 2017 et suivantes avec la municipalité du Canton de Ham-Nord afin d'assumer 50% des coûts annuels reliés aux travaux d'entretien et d'amélioration de cette portion de route (700 mètres, incluant le pont), et ce, sur présentation de factures justificatives et dont les travaux requis supérieurs à 1,000\$ se devront d'obtenir l'accord des 2 municipalités avant d'être effectués;

CONSIDÉRANT la réponse de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (résolution #04-09-16) mentionnant les faits suivants: "Nous sommes d'accord pour payer 50% des coûts à partir de 2017 pour le rechargement de pierre concassée 0-3/4 de Sts-Martyrs (et non du gravier comme déjà mentionné), à l'extrémité du rang 10, sur environ 700 mètres, excluant le pont, de même que pour le nivelage suite à du rechargement seulement. Le Canton de Ham-Nord devra consulter notre inspecteur de voirie en tout temps avant de faire des travaux et présenter les factures justificatives correspondantes pour la réclamation des taxes en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété située sur le territoire de Notre-Dame-de-Ham (et dont le **SEUL** accès est par le 10e rang de Ham-Nord) représente 59% de la valeur foncière des propriétaires utilisant cette portion de chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de partage 50/50 des coûts d'entretien et d'amélioration de cette portion de route (700 mètres, incluant le pont) semble être une répartition juste et équitable pour les 2 municipalités selon les valeurs foncières en question;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien d'un chemin ne se limite pas à faire du rechargement et du nivelage suite à celui-ci mais qu'annuellement, des travaux d'entretien son requis sur tout chemin municipal, tels que creusage de fossés, élagage et fauchage des bords de chemin, nivelage, rechargement, changement ou réfection

des ponceaux, réfection du pont etc. et ce, autant pour les 700 mètres de chemin que pour le pont;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord a comme mentalité et philosophie de privilégier les entrepreneurs locaux lorsqu'il vient le temps d'effectuer des travaux et de donner des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire acheter le matériel 0-3/4 B requis pour les travaux de l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc., entrepreneur local ayant son siège social à Ham-Nord et dont la carrière/sablière est située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (et dont la municipalité bénéficie d'une redevance de 0.56\$/tonne);

## POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**DE** ne pas déroger de notre demande initiale, soit de demander à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham d'assumer 50% de **TOUS** les coûts annuels reliés aux travaux d'entretien et d'amélioration de cette portion de route (700 mètres, incluant le pont) et de signer une entente pour les années 2017 et suivantes avec la municipalité du Canton de Ham-Nord;

**DE** facturer à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham 50% des coûts annuels reliés aux travaux d'entretien et d'amélioration de cette portion de route (700 mètres, incluant le pont), et ce, sur présentation de factures justificatives et dont les travaux requis supérieurs à 1,000\$ se devront d'obtenir l'accord des 2 municipalités avant d'être effectués;

**DE** procéder au rechargement et à la réfection du pont à l'extrémité du 10e rang (700 mètres, incluant le pont) dès cet automne et de facturer 50% des coûts des travaux réalisés à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

**DE** refuser la demande de la part de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham concernant l'acquisition du matériel requis à la Carrière Sts-Martyrs (pierre concassée 0-3/4);

**D'ACHETER** le matériel 0-3/4 B requis (environ 512 tonnes - 32 voyages) pour les travaux de l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc., entrepreneur ayant son siège social à Ham-Nord et dont la carrière/sablière est située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et ainsi, encourager les entrepreneurs locaux.

### 2016-09-162 <u>Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier</u>

#### IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20,449\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

# 2016-09-163 <u>Avis de motion – Règlement #476 Consolidation du déficit accumulé</u>

Le conseiller Dominic Lapointe donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 476 permettant de consolider le solde du déficit accumulé au 31 décembre 2015, conformément à l'article 957.4 du Code municipal du Québec.

## À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1. D'une rencontre qui aura lieu le lundi 19 septembre à 13h30 à Notre-Dame-de-Ham afin de rencontrer les différents intervenants de la "Cellule des saines habitudes de vie";
- 2. Que la municipalité tient à remercier et féliciter 2 jeunes étudiantes de Ham-Nord (Sarah Bolduc et Océane Hamel) pour leur participation au programme "Trio Desjardins pour l'emploi", programme leur ayant permis de recevoir une bourse de 500\$ de la part de Carrefour Jeunesse Emploi pour leur implication au sein de la bibliothèque et des camps jours durant l'été 2016;
- 3. Des problèmes de drainage dans le Chemin Morin et qu'une correspondance doit être envoyée au propriétaire touché (Plantations Idéales) afin de lui proposer une entente de partage des coûts.

La mairesse suppléante lève l'assemblée	e à 21h25.
Manon Côté, mairesse suppléante	Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.